



Ordonnance de télécom CRTC 2006-25

Ottawa, le 2 février 2006

Le Conseil **approuve** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Consortium canadien pour la TNL Inc.	Accord modifiant l'entente modifiée et reformulée de la convention unanime d'actionnaires	8340-C39-AG0093	le 20 janvier 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>